Fédération Commerce Services

la cgt

Monsieur OLIVIER VERAN
Ministère des solidarités et de la santé
14, avenue DUQUESNE
75007 PARIS

Montreuil, le 09/03/2020

Objet : crise du COVID 19 dans le secteur des métiers du lien

Monsieur le Ministre,

La crise sanitaire que nous traversons suscite bien des inquiétudes auprès de l'ensemble de la population.
Mon propos n'est pas de remettre en cause les mesures prises ni l'expertise des autorités sanitaires, mais de vous alerter sur les constats faits auprès des salarié(e)s des métiers du lien qui interviennent directement pour des particuliers employeurs ou pour le secteur lucratif de l'aide à domicile.

Des mesures de fermetures d'établissements publics ou privés ont été prises par les préfets des départements les plus exposés et des plans de prévention ont été mis en place dans des structures d'accueil collectif comme les EHPAD ou les crèches.

Ces mesures ne visent jamais les salariés du particulier employeur comme c'est le cas pour les maisons d'assistants maternels où peuvent être accueillis 16 enfants simultanément par exemple.

S'agissant du secteur lucratif de l'aide à domicile, les salariés qui interviennent là aussi auprès de publics fragiles ne bénéficient d'aucune information sur les mesures de précaution à mettre en œuvre.

Plus préoccupant encore, et bien que nous dénoncions depuis des années l'absence de matériel de protection fourni par les entreprises, les aides à domicile ne bénéficient d'aucuns moyens, sauf à les payer de leur poche, pour se protéger, mais surtout protéger leurs bénéficiaires.

C'est dans le cadre de ce constat que je vous sollicite pour :
Mobiliser les PMI et les préfets pour que les salariés du particulier employeur soient sensibilisés aux bonnes attitudes pour prévenir la propagation du virus et limiter les risques pour les publics fragiles.
Appliquer aux maisons d'assistants maternels les mêmes dispositifs de prévention que les autres modes d'accueil collectif.
Imposer aux entreprises de fournir les protections adéquates à leurs salariés pour là aussi, assurer leur protection comme celle de leurs bénéficiaires.
Les métiers du lien dont la haute utilité sociale n'a pas besoin d'une crise sanitaire pour être reconnue méritent à mon sens toute l'attention des pouvoirs publics.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette requête et vous prie, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de ma haute considération.

Stéphane FUSTEC
Conseiller fédéral

Fédération CGT du Commerce, Distribution & Services
263, rue de Paris
93100 MONTREUIL
☎ 01 55 82 76 79 commerce.cgt.fr – www.commerce.cgt.fr